

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Guy

<https://www.cadre21.org/membres/2034e5a1caeb59449a2864d1>

Date d'obtention : 2024-04-26 18:16:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

J'ai appris qui était les personnes impliquées dans la formation, le protocole, le fonctionnement, les étapes à suivre et surtout de ne pas regarder les images ou vidéos sous aucun prétexte, le tout étant illégal.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Meilleure compréhension du Sextage, des modalités, des conséquences, des personnes impliqués et du fonctionnement. Je vais avoir de meilleures compétences et capacités à intervenir.

Je vais avoir un protocole plus clair avec les informations nécessaires pour faire de meilleures interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Aux étapes à suivre, aux mots utilisés, aux interventions à faire et surtout de ne jamais regarder les images ou vidéos!